

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juillet 2017

RENFORCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL - (N° 19)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 455

présenté par

M. Vallaud, Mme Vainqueur-Christophe, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Batho,
Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas,
M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Dussopt, M. Faure, M. Garot, M. David Habib,
M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Le Foll, M. Letchimy,
Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Potier, M. Pueyo, M. Pupponi,
Mme Rabault, M. Saulignac et Mme Untermaier

ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa propose de réformer en profondeur les commissions régionales interprofessionnelles instituée par la loi sur la modernisation du dialogue social de 2015. Pour la première fois, chaque salarié, y compris dans les très petites entreprises, sera représenté. Elles donnent toute sa force au principe de participation des travailleurs, inscrit dans notre Constitution depuis 1946.